NOTES

1. Le Comité de suivi des recommandations de l'EPU 2009 (Le Comité de Suivi EPU) a été mis en place en 2013 à la suite d'un atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans l'espace de l'Union du Fleuve Mano qui s'est tenu à Monrovia (Liberia) en juillet 2012 à l'initiative du Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR/SIDH).

2. Composé à la création de cinq (05) organisations (CIDDH[1], CEF-CI[2], Club UA-CI[3], LIDHO[4] et MIDH[5]), le Comité de Suivi EPU s'est aujourd'hui élargi à quatre (04) Groupes thématiques avec l'appui technique de UPR Info. Les quatre Groupes thématiques sont :
   - Groupe Thématique « Droits Civils et Politiques »
   - Groupe Thématique « Droits Economiques, Sociaux et Culturels »
   - Groupe thématique « Droits de la Femme et de l'Enfant »
   - Groupe Thématique « Droits des Groupes Vulnérables »

   Chaque Groupe Thématique est composé d'organisations et réseaux d'organisations de la société civile ivoirienne travaillant sur la thématique se rapportant au groupe

3. Le Comité a décidé, sur le fondement des Résolutions 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et du point 5/1 du Conseil des droits de l'Homme, de soumettre un rapport sur le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'EPU 2014. Ainsi, il a organisé des ateliers de formation sur le mécanisme de l'EPU (2015), des consultations avec les Organisations de la Société Civile (2017 et 2018), une consultation avec les Ministères techniques (2018) et rédigé un rapport d'évaluation à mi-parcours en Octobre 2016. Pour la rédaction du présent rapport alternatif, le Comité de Suivi EPU a collecté les informations à travers les activités menées, le constat fait par sur le terrain et les cas qui lui ont été rapportés

4. Dans le cadre de la rédaction de son rapport le Comité a regroupé les recommandations en quatre (04) thèmes prioritaires (Droits Civils et Politiques, Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Droits de la Femme et de l'Enfant, Droits des Groupes vulnérables (handicapés, victimes de guerre, victimes des déchets toxiques, apatrides).

5. Les partenaires financiers qui ont accompagné le Comité de Suivi EPU dans la mise en œuvre de ses activités sont :

- Service International pour les Droits de l'Homme/ ISHR
- Service de Coopération et d'Action Culturelle/ Ambassade de France
- Division des Droits de l'Homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire DDH/ ONUCI
- Freedom House / Côte d'Ivoire
- CIVICUS (World Alliance for Citizen Participation/ Alliance Mondiale pour la Participation Citoyenne)
- Ambassade de Suisse en Côte d'Ivoire
- UPR Info
- Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut- Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme

[1] Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains
[2] Centre Féminin pour la démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire
[3] Club Union Africaine Côte d'Ivoire
[4] Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
[5] Mouvement Ivoirien des Droits Humains